



Avignoun Conseil

Organisation et gestion d'un groupe d'entraide mutuelle (GEM)

Durée : 2 jours

Public : membres du conseil d'administration d'un GEM, personnel administratif ou d'animation

Contexte :

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société. Ils s'apparentent à des dispositifs d'entraide mutuelle entre pairs, en constituant avant tout un collectif de personnes concernées par des problématiques de santé ou de situations de handicap similaires et souhaitant se soutenir mutuellement dans les difficultés éventuellement rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Contenu :

1. Le cadre juridique des groupes d'entraide mutuelle (GEM) : Leurs spécificités dans le champ médico-social
2. Mise en œuvre de l'arrêté du 27 juin 2019 et séparation des fonctions de parrain et d'organisme gestionnaire
3. Les modalités de financement
4. Le contrôle de l'utilisation de la subvention
5. Le cahier des charges des GEM et ses annexes
 - 5.1 Les principes d'organisation et de fonctionnement du groupe d'entraide mutuelle
 - 5.2 Les modalités de conventionnement, de financement et de pilotage des groupes d'entraide mutuelle par les services territoriaux de l'État (ARS)

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques avec support en vidéoprojection
- Exercices et échanges en sous-groupe